

**ARRÊTÉ N°16/2026
TEMPORAIRE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT A L'OCCASION
DU TRIAL « PHILIPPE WAGNER »**

Le Maire de Niedermorschwihr,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

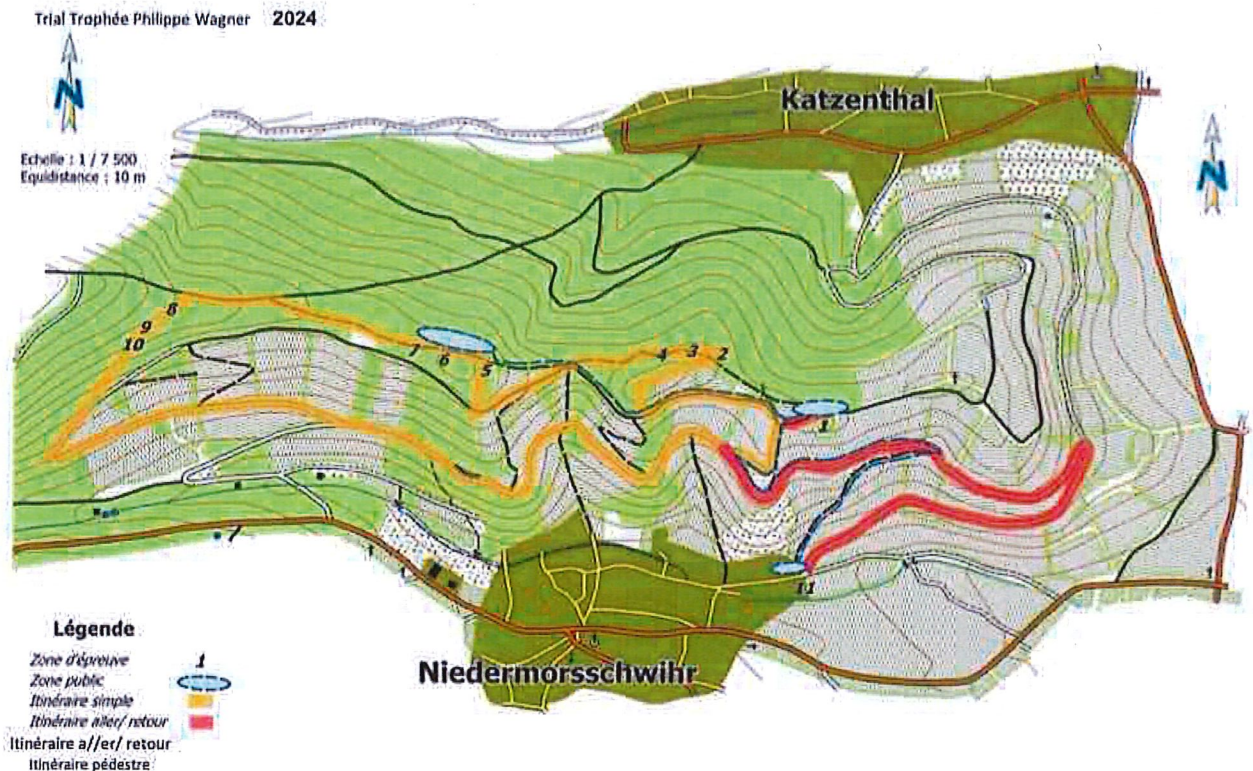
Vu la demande déposée sur la plateforme « déclarations manifestations sportives » par le Président du **Nouveau Moto-Club de Munster, M. Jean-Marc SCHICKEL** en vue d'organiser un trial de motos actuelles et anciennes nommé « 29ème Trial de Niedermorschwihr, Trophée Philippe Wagner » ;

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la sécurité des participants, d'interdire le stationnement et la circulation sur les voies empruntées par cette course ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 Le dimanche 07 juin 2026 de 7h00 à 20h00, la circulation et le stationnement seront interdits rue du Vignoble. Ainsi que sur les chemins empruntés par cette course vers le Letzenberg, selon le plan ci-après.



ARRÊTÉ N°16/2026
TEMPORAIRE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT A L'OCCASION
DU TRIAL « PHILIPPE WAGNER »
-suite-

- Article 2** L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions contenues dans le dossier déposé en Préfecture.
- Article 3** La signalétique correspondante sera mise en place par l'organisateur.
- Article 4** Monsieur le Maire, le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wintzenheim, le responsable de la Brigade Verte du Poste de Sigolsheim sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Niedermorschwihr le 21 mai 2026

Le Maire : Jean Luc LAMEY

